

94 AM

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT TRIVIER DE COURTES (AIN)**

Séance du 23 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRUNET Michel, Maire.

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Agnès BONNAND, Christian PERRIN, Françoise PIRAT, Séverine AUBRY CAPOULADE, Eric DARBON, Marie Claire DOUAY, Jean Yves BOUILLOUX, Noël MALLINJOURD

Excusés : Sébastien MANSION BERJON (pouvoir donné à Agnès BONNAND), Christelle BERTOLOTTI (pouvoir donné à Michel BRUNET)

Absents : Eric DARBON, Corine LE DAULT GERAT, Gilles PEISSON,

Mme Séverine AUBRY CAPOULADE est élu secrétaire de séance suivant l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 28 novembre 2014, le conseil municipal avait révisé les montants des cautions pour la location de la Salle des fêtes.

Il propose de revoir la tarification de la salle des fêtes à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2016 (sauf pour les demandes de réservation faite avant cette réunion du conseil municipal.), comme suit :

Nombre de Membres du Conseil Municipal :	
En Exercice	15
Présents	10
Votants	12
Abstention	0
Pour	12
Contre	0

Convocation du :

19 octobre 2015

Affichée le :

19 octobre 2015

Nature de l'utilisateur	Salle	Cuisine et matériel	Frais de chauffage
Séance scolaire usage école	25 €	60 €	70 €
Association locale dont les statuts sont en Mairie	- €	- €	1ère utilisation gratuite puis 70 € les suivantes
Association extérieure			
<i>jour de semaine (L, M, M, J, V)</i>	100 €	80 €	90 €
<i>Journée supplémentaire en semaine</i>	+ 50 €	+ 20 €	+ 90 €
<i>forfait week-end</i>	150 €	100 €	180 €
Particuliers et entreprises domiciliés sur la Commune			
<i>jour de semaine (L, M, M, J, V)</i>	90 €	60 €	70 €
<i>Journée supplémentaire en semaine</i>	+ 40 €	+ 10 €	+ 70 €
<i>forfait week-end</i>	130 €	70 €	140 €
Particuliers et entreprises extérieures			
<i>jour de semaine (L, M, M, J, V)</i>	200 €	100 €	90 €
<i>Journée supplémentaire en semaine</i>	+ 150 €	+ 100 €	+ 90 €
<i>forfait week end</i>	350 €	200 €	180 €

Envoyé en préfecture le 27/10/2015

Reçu en préfecture le 27/10/2015

Affiché le

SLO

ID : 001-210103883-20151023-2015_94-DE

94 1/2

*Caution : 800 € pour la salle et 1200 € pour la salle et la cuisine
Les associations locales n'ont pas à fournir de caution.*

La caution sera restituée lorsque l'utilisateur rendra les clés, le lendemain de la location après, nettoyage des locaux et paiement de sa redevance. En cas de différend, cette caution pourra être conservée par la collectivité, jusqu'à ce que tout problème soit levé.

Cette caution serait encaissée si le litige venait à persister. Dans ce cas, un procès-verbal consignant les faits sera dressé par Monsieur le Maire et notifié à l'utilisateur.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des montants de caution de la salle des fêtes
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer ces tarifs

Acte rendu exécutoire après
transmission en préfecture le
et affichage le 27/10/2015
Le Maire

Le Maire
Michel BRUNET

